

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le mercredi 1^{er} novembre 2023 à 19h30 à la salle communautaire, située au 1551, rue Principale à Lawrenceville.

Sont présents : M. Derek Grilli, maire,
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
M. Carl Massé, conseiller,
M. Réal Delorme, conseiller.

Absent : M. Dany Chapdelaine, conseiller,
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Derek Grilli, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

1. ORDRE DU JOUR

2023-11-122

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Réal Delorme,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2023;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Rapport des comités;
6. Suivi des dossiers;
7. Calendrier des séances;
8. Demande HQ – CPTAQ;
9. Dépôt intérêts pécuniers;
10. Motion règlement concordance MRC 2021-03 - REPORTÉ;
11. Motion règlement concordance MRC 2020-02 - REPORTÉ;
12. Offre service Prudent;
13. Offre service Archiviste;
14. Offre service Maxime Leclerc -patinoire;
15. Contrat déneigement espaces municipaux;
16. Contrat collecte ordures ménagères;
17. Trans-Appel;
18. Maison des Jeunes;
19. Entente Croix-Rouge;
20. Centre de Service Des Sommets -École St-Laurent;
21. Appui Ville de Valcourt projet aréna;
22. Appui Hockey mineur Valcourt;
23. Appui comité ÉLÉ;
24. Renouvellement DHC Avocats;
25. Avis de motion règlement 911;
26. Questions de l'assemblée;
27. Affaires nouvelles;
27.1
28. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2023

2023-11-123

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 octobre 2023;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Réal Delorme,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2023, et que le procès-verbal du 4 octobre soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a pas de question de l'assemblée.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2023-11-124

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 27 octobre 2023, telle que modifiée, pour un montant de 82 503.85\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #202300223 à #202300244), et dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. RAPPORT DES COMITÉS

Il n'y a pas de rapport des comités.

6. SUIVI DES DOSSIERS

Il n'y a pas de suivi des dossiers.

7. CALENDRIER DES SÉANCES

2023-11-125

Attendu que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Attendu que le règlement municipal no. 2008-270, modifié par le règlement 2021-337, définit les règles relatives à la tenue des séances du conseil municipal ;

Il est proposé par le conseiller Réal Delorme,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, le mercredi, séances qui débuteront à 19h30 :

15 janvier	2 avril	2 juillet	7 octobre
5 février	6 mai	12 août	4 novembre
4 mars	3 juin	3 septembre	2 décembre

Et qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général conformément à la loi.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

8. DEMANDE HQ - CPTAQ

2023-11-126

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE

Attendu que le Conseil a pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec («CPTAQ») par Hydro-Québec pour obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture les lots mentionnés à l'annexe 1 du plan minute 179 de Pierre-Matthieu Royer-Pelletier, a.-g., totalisant une superficie de 3,65 ha, sur le territoire du village de Lawrenceville et pour obtenir l'autorisation de procéder à la coupe d'arbres dans une érablière protégée;

Attendu les critères des articles 58.2 et 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* («LPTAA»), à savoir :

<i>Critères</i>	<i>Impacts</i>
<i>Le potentiel agricole du lot visé</i>	<p>Bien que la municipalité ne possède pas d'études ou de rapports sur les impacts possibles de l'implantation d'une ligne d'alimentation à 230 kV, nous redoutons les effets sur le territoire agricole de la municipalité.</p> <p>De plus, la municipalité n'approuve pas le tracé de la ligne qui viendra affecter le paysage de Lawrenceville alors que les redevances de dédommagement iront à la municipalité voisine.</p>
<i>Le potentiel agricole des lots avoisinants</i>	
<i>Les possibilités d'utilisation du ou des sols à des fins d'agriculture</i>	
<i>Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles et sur leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants</i>	
<i>Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale</i>	
<i>La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture</i>	
<i>L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles</i>	
<i>L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région</i>	
<i>La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture</i>	
<i>L'effet sur le développement économique de la région</i>	
<i>Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie</i>	
<i>Indication des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande</i>	

Attendu que la demande rencontre les critères des articles 58.2 et 62 de la LPTAA ;

Attendu qu'Hydro-Québec bénéficie d'une immunité à la réglementation municipale et, de ce fait, que la réglementation lui est inopposable (article 48.2 de la *Loi sur Hydro-Québec*);

Attendu que l'article 58 de la LPTAA prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot ;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

De recommander à la CPTAQ d'accepter cette demande d'autorisation pour des fins autres que l'agriculture pour les lots mentionnés à l'annexe 1 du plan minute 179 de Pierre-Matthieu Royer-Pelletier, a.-g., totalisant une superficie de 3,65 ha, sur le territoire du village de Lawrenceville et pour obtenir l'autorisation de procéder à la coupe d'arbres dans une érablière protégée;

Que la municipalité décrive ses inquiétudes et insatisfactions concernant le tracé choisi pour l'implantation de la ligne d'alimentation à 230 kV.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

9. DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS

Les déclarations d'intérêts pécuniaires du maire M. Derek Grilli, et des conseillers Éric Bossé et Carl Massé sont déposées au conseil.

10. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE CONCORDANCE MRC 2021-03

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

11. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE CONCORDANCE MRC 2020-02

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

12. OFFRE DE SERVICE PRUDENT

2023-11-127

Attendu l'offre de la firme Prudent, datée du 11 septembre 2023, concernant l'accompagnement en sécurité civile pour l'année 2024 dans le cadre de l'organisation de la sécurité civile (Valcourt et Région) ;

Attendu que la municipalité juge opportun de demander l'accompagnement de Prudent pour la première année de la mise en place du plan intermunicipal de sécurité civile de la région de Valcourt;

Il est proposé par le conseiller Réal Delorme,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la municipalité accepte l'offre de service de la firme Prudent, pour l'accompagnement en sécurité civile pour l'année 2024 dans le cadre de l'organisation de la sécurité civile (Valcourt et Région), pour un montant de 5 707\$ avant taxes;

Que le montant applicable à cette offre de services soit partagé en part égales entre les municipalités participantes;

Que le directeur général soit autorisé à signer les documents relatifs à l'offre de service.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

13. OFFRE DE SERVICE ARCHIVISTE

2023-11-128

Attendu que la municipalité a reçu une offre de service pour l'archivage des documents au montant de 1 340.83\$ plus taxes;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Réal Delorme,

Que la municipalité procède à l'archivage des documents pour un montant de 1 340.83\$ plus taxes.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

14. OFFRE DE SERVICE MAXIME LECLERC - PATINOIRE

2023-11-129

Attendu que la municipalité a reçu une offre de service de M. Maxime Leclerc pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2022-2023;

Attendu que le total de l'offre de services est de 4 000\$;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que la municipalité accorde le mandat d'entretien de la patinoire à Maxime Leclerc pour la somme de 4 000\$;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

15. CONTRAT DENEIGEMENT ESPACES MUNICIPAUX

2023-11-130

Attendu que la municipalité a reçu deux soumissions pour le déneigement du bureau et des espaces municipaux;

Attendu que la plus basse soumission reçue est celle de Déneigement Sajy pour 29 079\$ plus taxes pour trois ans;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Réal Delorme,

Que la municipalité accorde le contrat du déneigement du bureau et des espaces municipaux à Déneigement Sajy pour 29 079\$ plus taxes, pour trois ans.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

16. CONTRAT COLLECTE ORDURE MÉNAGÈRE

2023-11-131

Attendu que la municipalité a procédé à une demande d'appel d'offre pour la collecte, le transport et l'enfouissement des matières résiduelles pour l'ensemble du territoire de la municipalité pour une période de 36 mois;

Attendu que cette demande a été affichée sur le SEAO et a été publiée dans La Pensée de Bagot;

Attendu que l'ouverture de la soumission reçue s'est déroulée au bureau de la municipalité le 26 octobre dernier à 11h00, et que le résultat de l'appel d'offre a été établi au même moment;

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme a été la compagnie Enviro Connexions;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la municipalité accepte la soumission d'Enviro-Connexions pour trente-six (36) mois, au montant de 69 537.36\$ pour la collecte et le transport effectué le vendredi et de 84 506.64\$ pour l'enfouissement, pour un total de 154 044.00\$ incluant les taxes;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

17. TRANS APPEL

2023-11-132

Attendu que la municipalité désire se prévaloir des services d'un transport adapté et de accompagnement;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que la municipalité de Lawrenceville accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente;

Que la municipalité accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel l'organisation du service de transport adapté;

Que la municipalité accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2024 et de payer la quote-part qui s'établit à 5.39\$ par personne pour un montant total de 3 379.57\$ pour l'année 2024;

Que la municipalité accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2024 : déplacement local 4\$, déplacement à Sherbrooke 9\$;

Que la municipalité de Lawrenceville accepte les prévisions budgétaires 2024 de l'organisme Trans-Appel.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

18. MAISON DES JEUNES

2023-11-133

Attendu que la demande d'aide reçue de la Maison des Jeunes l'Initiative de Valcourt de 150\$ par jeune fréquentant la Maison des Jeunes, soit 1 050\$ pour 7 jeunes pour 2024;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Réal Delorme,

Qu'une aide de 1 050\$ soit accordée à la Maison de Jeunes en réponse à leur demande.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

19. ENTENTE CROIX-ROUGE

2023-11-134

Attendu que la municipalité a reçu l'entente de la Croix-Rouge pour la période de novembre 2023 à octobre 2024;

Attendu que le coût de cette entente est de 180\$ pour la période visée;

Il est proposé par le conseiller Carl Massé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que l'entente de services aux sinistrés, avec la Croix Rouge, soit renouvelée, et que le Maire, M. Derek Grilli, et le directeur général et secrétaire trésorier, M. François Paquette, soient mandatés pour signer ledit protocole d'entente ou tout autre document jugé nécessaire ou utile.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

20. CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS – ÉCOLE SAINT-LAURENT

2023-11-135

Attendu que le Centre de services scolaire des Sommets est actuellement en processus de consultation dans le dossier de son plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2025 à 2026-2027;

Attendu que le Centre de services scolaire des Sommets désire connaître l'avis ou les opinions de la municipalité dans les dossiers soumis à la consultation;

Attendu l'importance pour la municipalité de conserver son école;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la municipalité, en réponse à la demande du Centre de services scolaire des Sommets, adopte la position suivante :

1- la municipalité est en accord avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Sommets pour les années scolaires 2024-2025 à 2026-2027 (Règle 201).

2- concernant le Dossier A – Maintien des écoles de cinquante (50) élèves et moins (Règle 201) :

- a) la municipalité est en accord avec la recommandation visant le maintien de l'école St-Laurent ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

21. APPUI VILLE DE VALCOURT PROJET ARÉNA

2023-11-136

Attendu que le conseil municipal de la Municipalité de Lawrenceville est d'avis que le projet d'agrandissement de l'aréna à la Ville de Valcourt serait bénéfique pour la région, autant pour les citoyens que les travailleurs, et accessible à l'ensemble de la population;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que le conseil municipal de la Municipalité de Lawrenceville appuie le projet de la Ville de Valcourt dans le cadre de l'agrandissement de l'aréna afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

22. APPUI HOCKEY MINEUR DE VALCOURT

2023-11-137

Attendu la demande d'appui financier reçue de l'association de Hockey mineur de Valcourt;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Qu'un appui de 250\$ soit accordée à l'association de Hockey mineur de Valcourt en réponse à leur demande.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

23. APPUI COMITÉ ÉLÉ

2023-11-138

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'aide financière de 55\$ du comité d'éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) pour 2023;

Attendu que ce montant avait été budgété en 2023;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que la municipalité accorde une aide financière de 55\$ au comité ÉLÉ pour 2023.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

24. RENOUELEMENT DHC AVOCATS

2023-11-139

Attendu que la municipalité a reçu une offre de renouvellement des services du cabinet d'avocats DHC Avocats, pour une banque d'appels téléphoniques illimitée à 400\$ plus taxes, et un taux horaire de 150\$ pour les honoraires juridiques;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que la municipalité renouvelle l'offre de service de DHC Avocats pour l'année 2024.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

25. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2023-348 – FINANCEMENT 9-1-1

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Claude Jeanson donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement numéro **2023-348** modifiant le règlement 2016-306 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1. De plus une dispense de lecture est donnée conformément à l'article 445 du code municipal.

Le directeur général fait la présentation du règlement.

26. QUESTION DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a pas de question de l'assemblée.

27. AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'affaires nouvelles.

28. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-11-140

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Réal Delorme, à 20h00, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Derek Grilli, maire

François Paquette, directeur général